



# Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 23 JUIN 2021 – 19H00

Présidence : M. J. Köhli

Le Président ouvre la séance du Conseil communal du 23 juin 2021 à 19h05.

Il demande de procéder à l'appel.

### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 32 membres sont présents, 2 membres sont excusés et 2 membres sont absents.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'adoption. Il est accepté à mains levées.

### 3. Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2020

Aucun commentaire n'est formulé à son sujet. Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020 à l'approbation.

**Le procès-verbal du 2 décembre 2020 est accepté à l'unanimité.**

### 4. Communication de la Présidence

M. J. Köhli salue Mme M.-L. Bianconcini, journaliste de La Côte et souhaite la bienvenue à chaque membre du Conseil communal.

### 5. Préavis municipal n° 02/21, Comptes 2020 de la bourse communale

### 6. Rapport de la Commission de gestion sur le préavis n° 02/21

Le Président donne la parole à M. M. Laroze qui lit le rapport de la Commission de gestion. Celle-ci a vérifié l'existence des actifs et la réalité des passifs ressortant du bilan au 31 décembre 2020, sur la base des pièces justificatives qui lui ont été soumises. Les recettes, les dépenses et les mouvements de fonds ont fait l'objet de contrôles par sondage. Les

membres de cette Commission relèvent, entre autres, les points suivants :

- L'exercice 2020 se boucle par un excédent de revenus de CHF 12'897.86. Les fonds propres, après comptabilisation du bénéfice 2020, s'élèvent à CHF 6'328'557.-- ;
- Le bénéfice, avant amortissement pour l'année dernière, avoisine CHF 700'000.-- ;
- Ce résultat a permis d'effectuer des amortissements obligatoires de CHF 404'487.85 et des amortissements supplémentaires à hauteur de CHF 285'975.60. D'autre part, il a été opéré des amortissements de CHF 95'636.90 par prélèvement sur les réserves, soit un montant global de CHF 786'100.35 ;
- Au 31 décembre 2020, les emprunts totalisent CHF 3'740'000.— avec des maturités relativement courtes, soit 2025 pour la plus éloignée. Les intérêts se sont élevés à CHF 9'940.-- ;
- Une étude, à moyen terme, d'un allongement de la dette dans une perspective de hausses des taux serait souhaitable ;
- Une augmentation sensible sur le poste des salaires liés à l'administration, notamment relative au règlement d'heures supplémentaires, a été relevée (due à un traitement des dossiers plus fastidieux et ayant nécessité plus de temps). La Municipalité indique que le problème sera résolu ;
- Un audit sur l'ensemble des contrats liant la Municipalité avec des prestataires externes (assurances, opérateurs téléphoniques, etc.) pourrait entraîner certaines économies.

Les clarifications demandées par la Commission de gestion ont reçu des réponses satisfaisantes de la part de la Municipalité.

En conclusion de ses travaux, la Commission de gestion recommande au Conseil communal d'approuver les comptes de l'exercice 2020 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés.

Le Président remercie la Commission de gestion et ouvre le débat.

Personne ne demandant la parole, M. J. Köhli soumet le préavis n° 02/21 au vote.

**Le préavis n° 02 /21 est accepté à l'unanimité.**

**7. Préavis municipal n° 01/21, Statuts de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte (APEJ) fruit du rapprochement de l'ASCOT et de l'AJET**

**8. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis municipal n° 01/21**

Mme G. Thévoz donne lecture du rapport de la Commission ad hoc, qui lors d'une présentation par Zoom en novembre 2020, a été informée de la création d'une nouvelle association dédiée à l'enfance et à la jeunesse. Dès lors, il ne s'agit plus d'étudier une fusion, étant donné que depuis, toutes les municipalités de Terre Sainte ont décidé de créer une nouvelle association. La Commission nommée constate que :

- Les coûts à la charge des communes ne devraient pas être évolutifs ;
- Une fusion de l'AJET et de l'ASCOT sera bénéfique pour la population ;
- L'APEJ disposera d'une direction importante, ce qui éloignera le travail des municipaux ;
- Les futurs délégués au Conseil intercommunal devront améliorer la communication avec le Conseil communal, au vu de l'important budget de la nouvelle Association ;
- Le nom 'APEJ' est mal choisi ;
- Les statuts doivent être adoptés tels que présentés, sans possibilité d'amender un article.

En conclusion, la Commission ad hoc recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 01/21 relatif aux statuts de l'APEJ, tel que proposé.

M. J. Köhli remercie la Commission ad hoc et propose à la Municipalité de prendre la parole.

M. J. Tendon est reconnaissant envers la Commission ad hoc pour l'excellente analyse donnée. Le nom de l'association est un choix subjectif et fruit d'une réflexion, choisi à la majorité par le Comité de direction. La communication sera renforcée entre le Codir et le Conseil intercommunal.

Le Président remercie pour l'explication donnée et ouvre le débat.

M. P. Stampfli se souvient que lors de la création de l'AJET, les communes de Terre Sainte avaient insisté pour que même les habitants exonérés d'impôts, règlent la totalité des frais. Il demande si ce sera toujours le cas. M. J. Tendon ne peut malheureusement pas répondre à la question et doit se renseigner.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet le préavis n° 01/21 au vote.

**Le préavis municipal n° 01/21 est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.**

## **9. Communications des délégué(e)s des Commissions fixes**

M. Y. Bornet rend compte de la réunion des **SITSE** du 8 avril 2021.

Lors de cette séance, divers préavis ont été approuvés, notamment :

- Rénovation et déplacement d'une conduite d'eau potable à Founex en profitant que le Canton procède à la réfection de la route et du trottoir de la Courte Raie, permettant un meilleur accès pour le futur ;
- Soutien financier au projet d'ONG nouvelle planète à Madagascar afin de fournir de l'eau à environ 1'300 personnes ;
- L'acquisition de la parcelle 510 en Balessert ainsi que les réservoirs d'eau brut, appartenant à Founex. L'achat de celle-ci permettra d'effectuer la rénovation et l'agrandissement futur des réservoirs d'eau brut ;
- L'entretien de regards EC et EU sur l'ensemble du réseau d'assainissement intercommunal.

Il a été également présenté aux conseillers une étude pour un 3<sup>ème</sup> but optionnel en faveur des SITSE. Celui-ci consisterait à promouvoir les énergies renouvelables. Les SITSE, ayant une vue globale sur les intentions de constructions, pourraient promouvoir et/ou financer des projets locaux d'autoconsommation d'énergie, d'abord électrique, mais aussi pour des réseaux de chaleur à distance.

M. P. Stampfli donne les informations suivantes quant aux quatre réunions de **Région de Nyon** :

9 décembre 2020 – Le Conseil intercommunal a :

- a) Accepté le budget 2021 ;
- b) Accepté un crédit de CHF 340'000.— pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2021-2024 ;
- c) Elu Mme Elvira Rölli, de la commune d'Arzier-Le Muids, au Comité de Direction ;
- d) Accepté la réponse au postulat de M. M. Girardet 'pour la mise en place d'une politique de soutien au sport'.

4 mars 2021 – Le Conseil intercommunal a :

- a) Accepté un crédit de CHF 268'811.— pour la 2<sup>ème</sup> étape de requalification de la Route Suisse : 'Traversée de Coppet' ;
- b) Accepté un crédit de CHF 316'216.— pour le soutien au fonctionnement du réseau de vélos en libre-service jusqu'en 2025 ;
- c) Accepté un crédit de CHF 19'000.— pour l'acquisition d'un système de vote électronique au Conseil intercommunal ;
- d) Elu M. Stéphane Jayet, Municipal à Tartegnin, comme membre du CODIR.

29 avril 2021 – Le Conseil intercommunal a :

- a) Accepté un crédit de CHF 1'134'659.— pour la 2<sup>ème</sup> phase d'aménagement de la Givrine, soit le parking, les accès et les abords ;
- b) Accepté un crédit de CHF 312'352.— pour le réaménagement de la plateforme intermodale de la gare de Rolle ;
- c) Accepté le projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois de la 4<sup>ème</sup> génération ;
- d) Accepté la réponse du CODIR suite au postulat 'Pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour'.

17 juin 2021 – Le Conseil intercommunal a :

- a) Accepté un crédit de CHF 102'697.— pour la seconde phase du réseau agro écologique 'Cœur de La Côte' ;
- b) Accepté un crédit de CHF 84'803.— pour la seconde phase du réseau agro écologique 'Nyon Région' ;
- c) Accepté les comptes 2020 ;
- d) Accepté le rapport de gestion 2020 du CODIR ;
- e) Accepté un crédit de CHF 70'000.— pour la poursuite du financement des bus nocturnes pour la période 2022-2023 ;
- f) Accepté un cautionnement 'TéléDôle SA' pour un emprunt de CHF 1'650'000.— dû aux coûts supplémentaires de la construction du futur centre d'accueil des Dappes.

Mme E. Simon rend compte de la réunion de **l'AJET** du 20 mai 2021. Le Conseil intercommunal a :

- a) Approuvé le procès-verbal du 19 novembre 2020 ;
- b) Approuvé le préavis 01/2020 relatif aux comptes 2020.

Lors de cette séance, il a aussi été relevé le peu d'absence du personnel pendant la période du COVID.

M. I. Vieille Barraud, excusé à cette séance, lira le rapport relatif à **l'ASCOT** lors de la prochaine réunion du Conseil communal.

## **10. Communications de la Municipalité**

M. A. Barraud fait part de plusieurs informations :

- a) Chicane de la Route de Divonne : la DGMR informe que cette 'virgule' a été mise en place pour sécuriser les cyclistes sur l'itinéraire en direction de Divonne. Celle-ci ne sera pas modifiée, tout particulièrement dans le contexte actuel ;
- b) SOS Communes : l'initiative a finalement abouti. 13'000 signatures ont été récoltées, ce qui permettra au peuple de se prononcer quant au sujet sensible de la péréquation. Le Syndic remercie particulièrement MM. P. Stampfli et K. Khan qui sont allés au front pour demander un maximum de signatures. Il est à noter que le Canton, malgré la situation

sanitaire critique, présente toujours et encore des comptes positifs.

M. M. Bornet explique qu'un accident a eu lieu au début du printemps dernier, sur la Route de Bogis-Bossey, impliquant un jeune écolier renversé par une voiture sur le passage piétons, aux abords de l'école. La Municipalité a initié une étude qui a résulté sur un coût d'environ CHF 20'000.-- pour la mise en place provisoire de feux ou plus de CHF 90'000.-- pour leur installation définitive. Etant donné que ce passage piétons n'est pas suffisamment fréquenté sur l'ensemble de la journée, que le Chemin de la Dôle ne dispose pas d'un trottoir (contrairement au Chemin du Jura) et que d'autres passages piétons présentent le même risque que ce passage-là, décision a été prise de rendre le passage piétons concerné beaucoup plus visible, pour un coût de CHF 10'000.--.

Mme C. Michel informe de la situation quant à la révision du PGA. Le dossier a été adressé au Canton en novembre 2020. Une réponse était attendue d'ici février dernier. A ce jour, la Municipalité est restée sans nouvelle et elle ne manquera pas de rendre compte du suivi, dès qu'elle sera en mesure de le faire.

## 11. Propositions individuelles

M. F. Bouvier revient sur le passage piétons proche de l'école, en demandant de quelle manière il sera aménagé. M. M. Bornet répond qu'un triangle indicateur lumineux sera installé de chaque côté de celui-ci, avec un marquage peint sur la route, signalant l'école.

M. A. Faillétaz informe que les feux routiers situés à l'angle de la Route de Divonne et du Chemin de Margocin ne fonctionnent pas.

M. P. Stampfli s'inquiète de l'éclairage de la salle des maîtres de l'école. Il a constaté que celui-ci fonctionne la nuit lorsque l'école est inoccupée. Mme C. Michel répond en effet que ni l'entreprise, ni l'électricien n'arrivent pour l'instant à remédier au problème.

Mme K. Meyer souhaite savoir si la Municipalité étudiera la possibilité d'installer une borne de recharge électrique pour les voitures. M. A. Barraud répond par l'affirmative.

Mme M. Köhli désire que le prochain budget puisse permettre la réfection du chemin agricole parallèle à la Versoix (Chemin de la Versoix), partant de la douane.

M. B. Schopfer revient sur la réponse de la DGMR quant à la présence de la chicane sur la Route de Divonne, en demandant si la Municipalité se contentera de la réponse donnée. Le Syndic explique qu'une remise en question ne provoquera probablement pas de retour satisfaisant de la part du service cantonal. Il s'engage toutefois d'envoyer de la part de la Municipalité un courrier formel afin d'obtenir plus de précisions. M. B. Schopfer encourage la mise en place d'une signalisation avertissant la présence du passage piétons de la Route de Bogis-Bossey. M. M. Bornet précise qu'un aménagement de la cour d'école cancellera un accès direct de la cour au trottoir. Par ailleurs, la police dispense une instruction aux enseignants et élèves de ne traverser la route que lorsque chaque véhicule est strictement arrêté.

M. B. Vanderstraeten intervient pour savoir comment le triangle indicateur lumineux du passage piétons se déclenchera. M. M. Bornet ne dispose pas de détail pour répondre.

Mme K. Meyer demande si d'autres paramètres ne pourraient pas être revus, comme les haies mal ou non taillées. M. M. Bornet concède que certaines haies ne sont pas taillées d'une manière à apporter suffisamment de sécurité. M. A. Barraud indique que des courriers sont envoyés aux personnes concernées chaque année. Si les propriétaires n'entrent pas en matière, comment faire sans recourir à une répression pure ? Le Syndic indique que le code rural est applicable à ce sujet.

M. K. Khan pense qu'il est important que les délégué(e)s apportent des rapports précis quant à la nouvelle APEJ, au vu du budget considérable de cette association. Il poursuit en informant que les habitants des Champs Blancs vont écrire au service cantonal concerné pour remédier aux bouchons importants et récurrents à la sortie du Chemin des Champs Blancs sur le giratoire en Balessert.

M. J. Köhli informe que trois démissions ont été réceptionnées ce printemps : Mme J. Rios, M. A. Rios remplacé à la Commission de gestion par M. B. Vanderstraeten et Mme C. Jones. Toutes ces personnes ont déménagé.

Le Syndic remercie la SDC pour les magnifiques décorations de Pâques installées dans le village. Il marque toute sa reconnaissance pour les 23 ½ ans d'engagement pour la collectivité de la part de M. M. Bornet. Celui-ci a participé à tous les grands chantiers communaux, la construction de l'école, de la voirie, la transformation du bâtiment poste-banque, la réfection de l'auberge, de la Route de Bogis-Bossey par deux fois, le transfert de la STEP aux SITSE. Acteur majeur de la mise en valeur du patrimoine communal, sous les applaudissements des Conseillers, M. A. Barraud lui souhaite une belle et longue retraite. Le Syndic remercie ensuite chaque Conseillère et Conseiller ainsi que les membres des différentes commissions. La fin de législature compte de nombreux départs, à priori définitifs. Trois personnes en particulier : M. P. Stampfli, M. J. Köhli, Président depuis le 26 juin 2013, M. M. Laroze, Président de la Commission de gestion depuis 1993. Il remercie également chaleureusement tous les membres de la Municipalité.

Le Président remercie à son tour les personnes quittant le Conseil communal : Mmes N. Bornet, M. Köhli, C. Mathur, K. Meyer et C. Noirat, MM. M. Golay, M. Huber, M. Laroze et P. Stampfli. Il félicite M. M. Müller pour son élection à la Municipalité. M. J. Köhli remercie les membres du Conseil sortants, nouvellement élus. Mme B. Girardin Häsler a été élue comme nouvelle Présidente et Mme M.-L. Bianconcini a accepté la responsabilité du secrétariat du Conseil communal. Il remercie également l'ensemble du Bureau ainsi que les scrutatrices, Mmes F. Wermeille, N. Bornet, C. Noirat et J. Rios. Le Président donne lecture ensuite de la démission de Mme S. Barraud, après dix ans d'activité en tant que secrétaire.

Après des applaudissements soutenus, le Président lève la séance à 20h15.



Le Président  
Jacques KÖHLI



La Secrétaire  
Susanne BARRAUD

Au vu de la situation, la salle communale a été aménagée en fonction de la crise sanitaire actuelle, les chaises installées selon les règles de distanciation sociale. A l'entrée de la salle, des masques et du gel désinfectant ont été mis à la disposition des conseillères et conseillers.

Chavannes-de-Bogis, juin 2021

**Points ouverts :**

23.06.2021	P. Stampfli	Facturation A.P.E.J. à toutes catégories de parents	J. Tendon
23.06.2021	A. Faillétaz	Feux routiers Chemin de Margocin	A. Barraud
23.06.2021	K. Meyer	Installation borne électrique chargement voitures	A. Barraud
23.06.2021	M. Köhli	Réaménagement Chemin de la Versoix	A. Barraud